



Tribunal Arbitral du Sport  
Court of Arbitration for Sport

**TAS 2021/A/7717 Mamadou Antonio Souaré c. Confédération Africaine de Football**

## **SENTENCE ARBITRALE**

rendue par le

### **TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT**

siégeant dans la composition suivante :

Président: Me Alain Zahlan de Cayetti, Avocat à Paris, France

Arbitres : M. Ulrich Haas, Professeur à Zurich, Suisse  
Me Patrick Lafranchi, Avocat à Berne, Suisse

dans l'arbitrage entre

**Mamadou Antonio Souaré**, Guinée

Représenté par Me Fabrice Robert-Tissot, Bonnard Lawson, Genève, Suisse

et

**Confédération Africaine de Football (CAF)**, 6th October City, Egypte

Représentée par Me Vincent Guignet, Borel & Barbey, Genève, Suisse,

\*\*\*\*\*

## DECISION

### Le Tribunal Arbitral du Sport, statuant contradictoirement :

1. Déclare recevable l'appel déposé le 19 février 2021 par M. Mamadou Antonio Souaré contre les décisions rendues les 29 janvier 2021 et 12 février 2021 par la Commission de Gouvernance de la Confédération Africaine de Football en tant qu'elles impactent la situation juridique M. Mamadou Antonio Souaré.
2. Admet l'appel déposé le 19 février 2021 par M. Mamadou Antonio Souaré contre les décisions rendues le 29 janvier 2021 et 12 février 2021 par la Commission de Gouvernance de la Confédération Africaine de Football.
3. Annule les décisions rendues les 29 janvier 2021 et 12 février 2021 par la Commission de Gouvernance de la Confédération Africaine de Football.
4. Déclare M. Mamadou Antonio Souaré éligible à l'élection au Comité exécutif de la CAF du 12 mars 2021.
5. Met les frais d'arbitrage – dont le montant sera communiqué aux parties par le Greffe du TAS sous pli séparé – intégralement à la charge de la Confédération Africaine de Football.
6. Dit que la Confédération Africaine de Football versera une contribution d'un montant de CHF 5'000 à M. Mamadou Antonio Souaré valant participation à ses frais d'avocat.
7. Rejette toute autre ou plus ample conclusion.

Lausanne, le 11 mars 2021

### TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT



Alain Zahlan de Cayetti  
Président de la Formation